

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

23/06/2023

Date de l'affichage

23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle de réunion du SMETOM-GEEODE à Nangis, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Michel BILLOUT (arrivé à 19h52 pour le vote de la motion 02-2023), Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sylvain CLÉRIN, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Aymeric DUROX, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Farid MÉBARKI, Pierre-Yves NICOT, Pierre PERRET, Sylvie PROCHILO, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD et Joëlle VACHER

Absents excusés représentés

Michel BILLOUT par Clotilde LAGOUTTE, Didier BALDY par Sébastien COUPAS, Frédéric BRUNOT par Fabrice HOULIER, Marcel FONTELLIO par Gilles BOUDOT, Brigitte JACQUEMOT par Sylvain CLÉRIN, Nadia MEDJANI par Charlie GABILLON, Aurélie POLESE par Christian CIBIER, Angélique RAPPAILLES par Serge HAMELIN, Jean-Yves RAVENNE par Carine CALMON-PLANTIN, Frédéric ROCHER par Pierre-Yves NICOT,

Absents excusés

Francis OUDOT et Alain THIBAUD

44 conseillers communautaires en exercice : 32 présents, et 10 représentés à la séance et 2 absents.

Monsieur Jean-Jacques BRICHET est nommé secrétaire de séance.

2023/91-10 – OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION D'UN SERVICE DE COVOITURAGE

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020/DRCL/BLI/n°2 du 7 janvier 2020 fixant les statuts de la CCBN,

Considérant le projet de convention relative à l'organisation d'un service de covoiturage annexé à la présente délibération,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 11 mai 2023,

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement du 24 mai 2023,

Considérant l'intérêt pour le territoire de développer un service de covoiturage et de transport solidaire afin de pallier la carence de transports en commun,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Approuve le déploiement d'un service de covoiturage et de transport solidaire sur le territoire de la communauté de communes de la Brie Nangissienne.

ARTICLE DEUX :

Autorise le président à signer la convention avec la société Atchoum en vue de l'organisation d'un service de covoiturage, ainsi que l'ensemble des documents afférents.

ARTICLE TROIS :

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 29 juin 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 03 JUIL. 2023

ID : 077-247700701-20230629-2023_91_10-DE